Journal école réalisé en partenariat avec l'Université de Kisangani et Syfia international

MONGONGO «

Bimensuel | 6 avril 2010 | N°16 | 200 FC

Les députés provinciaux contrôlent mais ne sanctionnent pas

En dépit des contrôles menés par les commissions parlementaires, la mauvaise gestion de certains services de l'Etat est très rarement sanctionnée. La discipline du parti ou les intérêts personnels priment souvent. En témoigne la récente crise au sein de l'Assemblée provinciale.

L'Assemblée provinciale a un nouveau bureau depuis les élections du 29 mars qui ont mis fin aux conflits qui ont secoué l'exécutif provincial et l'assemblée depuis près de deux mois. A deux reprises un groupe de députés avaient désavoué le bureau sortant et demandé sa déchéance. Le 24 mars, il a été contraint de démissionner. Une motion de défiance a aussi été lancée contre le gouverneur mais elle n'a recueilli que 26 voix contre 56. Pour l'honorable Heri Baraka de l'opposition, initiateur de la motion, malgré cet échec c'est la démocratie qui a triomphé car on est passé au vote. Dans les milieux de la société civile et des acteurs politiques, aussi bien du pouvoir que de l'opposition, ces crises illustrent surtout la lutte des intérêts politiciens et partisans au détriment de l'intérêt général. «Sur instruction de notre haute hiérarchie politique, nous déposons notre démission…nous invitons nos électeurs au calme», expliquait ainsi le président sortant de l'Assemblée provinciale, Léon Déhon Basango.

De nombreux citoyens se plaignent des élus qui ne sanctionnent pas les manquements observés et changent d'avis à la dernière minute lors des votes de défiance. Ils les accusent de complaisance avec l'exécutif et d'autres services de l'Etat, surtout lorsqu'ils ne sont pas payés durant plusieurs mois comme c'est le cas actuellement. Lors de son discours d'investiture, le nouveau président Philippe Masikini a invité les députés à faire des contrôles sans complaisance pour répondre aux attentes du peuple.

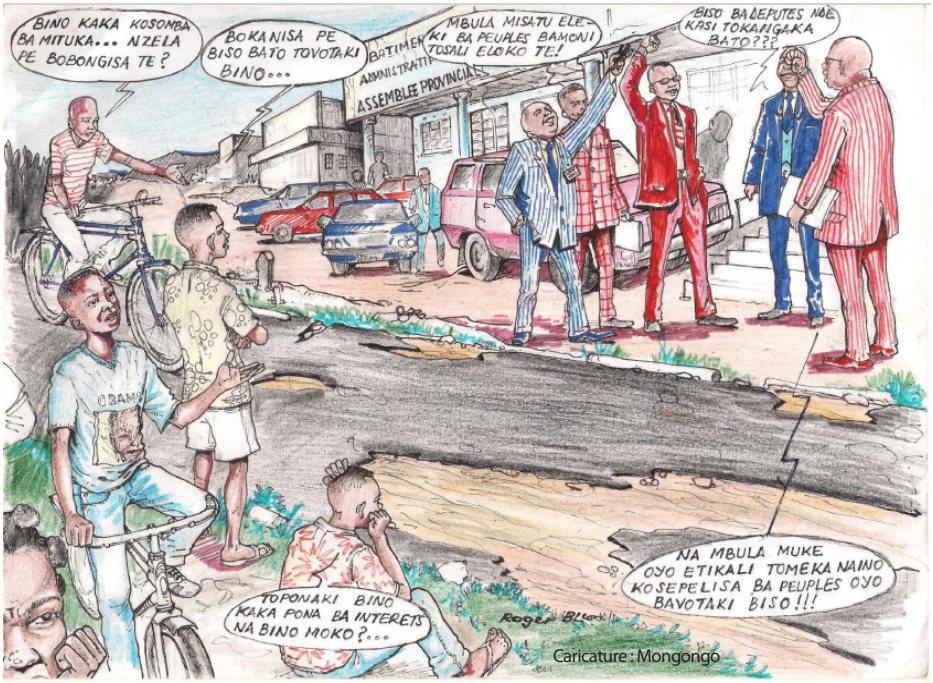

Caricature : Mongongo

Pas de sanctions

A l'origine de cette crise, l'exécution du budget 2008-2009 à moins de 20%, la non réalisation de projets financés par le gouvernement provincial, notamment ceux exécutés par certains députés, mais aussi l'absence de débat en plénière de l'exécution du budget 2009.

Pourtant c'est l'Assemblée qui a voté le plus d'édits parmi toutes les assemblées provinciales du pays. En trois ans, 4 motions ont été introduites, 8 interpellations et 11 questions orales, et de nombreux contrôles parlementaires ont été faits dans les services publics de l'Etat. Ainsi, lors de cette session, il est prévu l'audition de 30 rapports des commissions de contrôles et enquêtes parlementaires, dont celui sur la comptabilité de l'Assemblée provinciale de l'exercice 2008 et sur celle du gouvernement provincial de 2008 et 2009.

Jusqu'à présent ces contrôles n'ont pas permis de limoger, suspendre et traduire en justice les responsables des services contrôlés quand bien même les rapports sont accablants. «Les gens qui se compromettent dans la mégestion et le détournement de deniers publics ne sont jamais arrêtés», observe Paulin Odiane, député et président de la commission politique administrative et juridique de l'organe délibérant. Selon Pascal Mombi, président du groupe parlementaire du PPRD, «la justice doit accompagner les actions des parlementaires en punissant ces infractions.»

A LIRE EN PAGE…

(suite en page 3)

1 Les députés provinciaux contrôlent mais ne sanctionnent pas
2 L'obsur et florissant marché des ferrailles
3 Construire illégalement sans le savoir et tout perdre
4 Les enfants de la rue, produits de la société

Ces articles relèvent de l'entière responsabilité de Syfia International et, en aucun cas, de l'UNIKIS

L'obscur et florissant marché des ferrailles

La vente des ferrailles prend de l'ampleur et fait vivre de nombreuses personnes qui n'hésitent pas à démanteler des usines ou à voler des câbles. Les acheteurs restent peu connus et exercent ce commerce la plupart du temps illégalement.

Ce 22 mars, un véhicule a été arrêté à Yatolema, village situé à 92 km sur la route Opala, au nord de Kisangani avec plus de 5 tonnes de ferrailles provenant du démontage de l'usine de la société CELCO, qui fabrique caoutchouc, huile et autres produits . «Nous attendions la relance des activités mais nous constatons plutôt la destruction de l'usine», a dénoncé le délégué syndical de CELCO sur radio Okapi le 27 mars. Le samedi 13 du même mois, un autre camion rempli de ferrailles a été intercepté dans les bâtiments du service des Travaux publics et aménagement du territoire (TPAT) dans la commune Makiso. Trois camions remplis de mitrailles ont été arrêtés par les services de sécurité pour le seul mois de mars.

Depuis trois ans, le commerce des objets métalliques hors d'usage prend de l'ampleur. A travers les quartiers, jeunes et vieux fouillent la terre, les poubelles et les entrepôts des sociétés en faillite. «Les érosions menacent la périphérie de la Bralima à la suite des trous que les jeunes creusent», se plaint le chef de quartier Pumuzika inquiet. Au PK8 sur la route de l'aéroport de Bangoka, des quantités de fers et aciers sont entassées au bord de la route pour attirer les acheteurs. Même chose sur l'avenue SOTRACO 2, où sont rassemblés des châssis de véhicules, blocs moteurs…. «Depuis une an la demande a augmenté», renseignent les agriculteurs trouvés sur ce site à la recherche des mitrailles. La reprise du trafic avec l'Est a accentué le phénomène. «Ces ferrailles partent pour Kampala, via Beni et Butembo, où elles sont recyclées et servent à fabriquer des tôles, des fils barbelés, des fers à béton», déclare Bofalo, technicien d'une Ong de la place.

Un commerce lucratif mais illégal

Ce commerce est très obscur. Les gens sont très réticents à donner les prix qui se négocient en fonction de la quantité et du bon vouloir du preneur. Les vrais acheteurs ne sont pas connus. Ce sont souvent des intermédiaires qui négocient avec les vendeurs. «C'est après la vente que je me suis rendu compte que l'acheteur est un Ougandais qui parlait bien swahili», explique un soudeur du quartier Pumuzika.

Crédit photo : photo Mongongo

La plupart ne dispose pas des autorisations régulières pour exercer ce commerce. Selon l'arrêté interministériel de janvier 2008, le permis d'achat et de vente des mitrailles sur le marché local, revient à 800 $ pour les personnes physiques, 1600 $ pour les personnes morales et 2500 $ pour la fonderie. «En janvier dernier, j'ai exigé des documents, ils m'ont répondu qu'ils sont en ordre avec l'Etat et disposent des registres de commerce sans me les présenter», se désole Bernard Ngolu, chef de quartier Minzoto. Selon la division provinciale de l'Industrie, un seul établissement dont le siège social est à Matadi est autorisé à faire ce commerce. Durant la semaine du 15 au 20 mars, les agents commis au poste de péage du PK 23 sur la route Ituri, ont arrêté un camion transportant des mitrailles. «Le propriétaire disposait d'un document signé le 30 décembre 2009 pour une durée de 3 mois par un officier de la 9e région militaire demandant à tous les services de faciliter le passage des mitrailles», renseignent ces agents.

Ce commerce lucratif nuit cependant gravement au développement du milieu. Pour trouver de la mitraille, certains citoyens n'hésitent pas à voler des câbles électriques qui alimentent les quartiers les plongeant dans le noir ou à enlever des robinets de la Regideso dans les parcelles. D'autres encore détruisent des usines arrêtées en attente d'une reprise des activités. L'usine Chaminate qui traitait localement ces ferrailles sur place à Kisangani a fermé depuis 45 ans…

Hortense Basea

ACTUALITÉS

Assemblée provinciale

Mercredi 31 mars, installation du nouveau bureau de l'Assemblée provinciale. Parmi les six défis à relever sous son mandat, figure la défense des intérêts de la population. Après avoir reçu le marteau de commande des 96 députés l'honorable Philippe Masikini, l'a affirmé : «Les contrôles parlementaires doivent s'exercer sans complaisance non comme des outils de règlement de comptes, plus tôt pour inciter le gouvernement provincial et différents services publics à améliorer leur gestion pour répondre aux aspirations de la population. Cela n'exclut pas la saine collaboration avec le gouvernement provincial en vue de concrétiser les cinq chantiers de la République.» Ce nouveau bureau a comme vice-président Augustin Panamoya, rapporteur Pascal Mombi, rapporteur adjoint Baudouin Drothi et le questeur John Ilongo Tokole, l'unique député du bureau sortant reconduit à son poste. Tous sont de la majorité.

Média

Lucien Pungu journaliste à la Radio Télévision Amani RTA est incarcéré à la prison centrale de Kisangani. Il a été arrêté dans la matinée du mardi 30 mars à son domicile par les éléments de la police nationale. Il a été menotté et conduit à la prison centrale, affirme sa femme. Cette dernière ajoute que son mari a été obligé par les policiers. Interrogé par la presse, le juge du Tribunal de Paix de Makiso explique que notre confrère a été condamné par défaut, le 26 mars, à un an d'emprisonnement avec arrestation immédiate, au paiement d'une d'amende de 100.000 FC (111$) et de 1.000.000 FC (soit 1.111$) à titre des dommages et intérêts pour diffamation et propos injurieux à l'endroit de Gaspard Paseko, agent à la mairie de Kisangani. Journaliste en Danger (JED), organisation de défense de droit des journalistes exige sa libération immédiate et demande un procès juste et équitable. Jean Claude Litete, Editeur du journal Le Thermomètre, traduit également en justice pour les mêmes faits, déclare que Lucien Pungu n'est pas l'auteur de cet article, «c'est moi qui ai commis l'erreur de signer en son nom sur le site www.congoblog.net. Puisque nous publions, des fois, les articles envoyés et signés par Pungu. J'ai même témoigné de ce fait devant la Cour.» Selon ses collègues de la RTA pour qu'il passe nuit dans une cellule un peu confortable avec un matelas ils ont dû payer 15 $ et 10$ pour qu'il soit sécurisé par le capita des détenus.

Construire illégalement sans le savoir et tout perdre

Faute de lotissements légaux, bon nombre de gens s'arrangent avec les agents de l'Etat qui les trompent souvent. Leurs titres fonciers ne valent rien et certains sont déguerpis. Les habitants demandent que soient sanctionnés ces fonctionnaires malhonnêtes.

Depuis fin 2009, le gouverneur de province a signé un arrêté portant création d'un nouveau lotissement au quartier Segama, à la périphérie de la commune Mangobo. Les services des titres fonciers, du cadastre et de l'urbanisme délimitent les terrains avant leur mise en vente : ils tracent les avenues, les routes, les caniveaux et cernent les sites réservés aux écoles, hôpitaux, espaces verts, marchés…Ce site comptera plus de 1800 parcelles. «C'est le tout premier lotissement qui va respecter les normes.

Crédit photo : photo Mongongo

Seul le gouverneur est compétent pour lotir un terrain», affirme Jean Marie Djuna, conservateur des titres immobiliers de Kisangani/nord.

Depuis plus de deux décennies, aucun lotissement officiel n'a été installé alors que la population de la ville n'a cessé d'augmenter. Les gens se sont donc installés avec la bénédiction des autorités de proximité (chefs des quartiers, bourgmestres,…) et des services habilités des titres fonciers, urbanisme et cadastre. Ceux-ci en ont profité pour donner des titres d'occupation sur des espaces non lotis officiellement. Plusieurs quartiers n'ont ainsi aucune des infrastructures nécessaires. ,…»J'ai refusé de borner et signer des contrats dans certains endroits notamment les camps militaires,… depuis mon entrée en fonction en 2008», explique un peu triste, Jean Marie Djuna, qui reconnaît des abus dans son service.

Des propriétaires non reconnus par l'Etat

Les habitants eux sont vivent sous la menace permanente de déguerpissement. C'est le cas pour des parcelles situées entre le collège Maele et le lycée technique Mapendano. Sur les murs des maisons le long du fleuve depuis la mosquée centrale jusqu'à Linyoko, les services de l'Etat ont mis des croix rouges annonçant leur destruction. Pourtant, devant ces constructions des pancartes portent des mentions «autorisation de bâtir n°…, parcelle S.U…. «Nous avons écrit au conservateur et nous avons reçu les contrats. Après, nous avons écrit au service de l'urbanisme qui a donné son aval,» se plaint un homme d'affaires, installé au bord du fleuve. «A Kinshasa, on a rasé des maisons en étages. L 'autorité ne fermera pas les yeux face à toutes ces constructions hors normes», martèle Maître Tofendo, conseiller juridique du gouverneur. En 2008, les habitants du quartier du Stade là où est érigé l'hôtel du gouvernement, ont été délogés pour la rive droite de la Tshopo. Tous brandissent des documents signés par les agents de L'Etat entre 1993 et 2007.

Punir les coupables et indemniser les victimes

Les responsables des services ne sont pas poursuivis en justice par l'Etat.»Lorsque des fonctionnaires agissent mal au nom de l'Etat qu'ils soient en fonction ou en retraite, l'Etat devrait les punir «, pense une victime. «Nous avons dénoncé ces abus auprès de l'assemblée provinciale, il n y a jamais eu des sanctions», regrette Wilson Mutuhato, chef de bureau chargé des autorisations de bâtir à la division de l'urbanisme et habitat.

«L'année dernière, nous avions saisi la justice contre un cadre de la division de l'urbanisme pour avoir perçu de l'argent des occupants du site Kongakonga destiné plutôt à la construction de 300 logements sociaux», déclare Urbain Mopanga, directeur du cabinet du ministre provincial des Affaires foncières. «Les détenteurs des autorisations de bâtir, comme ceux du bord du fleuve, doivent être indemnisés si c'est une expropriation pour cause d'utilité publique», estime Wilson Mutuhato et d'autres. Le conservateur envisage de continuer la campagne de sensibilisation, notamment dans les marchés, sur les procédures légales à suivre pour acquérir une terre.

Daniel Lokulu

(suite de la page 1)

La discipline du parti ou les attentes du peuple

Pour la population, les élus privilégient la discipline du parti au détriment des options objectives ce qui les empêche de sanctionner. «Les députés suivent scrupuleusement la discipline du regroupement (AMP), le manque de débats démocratiques au sein des partis politiques, la relation verticale qui lie le bureau de l'Assemblée à l'exécutif provincial nuisent grandement à leur indépendance», analyse René Sileki, acteur de la société civile. Mais Alphonse Longange, coordonnateur de l'AMP, estime qu'»il n y a pas de camaraderie avec le gouverneur car, c'est la même majorité qui a signé la motion contre le vice gouverneur poussé à la démission en octobre dernier». Et pour l'honorable Harama, ancien rapporteur adjoint de l'Assemblée et membre de l'AMP, «bien que l'opposition soit minoritaire, elle est une preuve d'un parlement démocratique. Grâce à elle, on a pu aboutir à des recommandations, établir des commissions d'enquête et même limoger un ordonnateur délégué.»

Nadia Mideso

Les enfants de la rue, produits de la société

Issus de milieux pauvres, souvent de parents divorcés, manquant d'affection, de nombreux enfants rejetés à la rue par leurs familles sont accusés de vols. Mais rares sont ceux qui les aident ou leur permettent de retourner à l'école.

Depuis le 30 mars, le maire de la ville a dépêché une équipe de la police «antiterro» pour sécuriser le marché central et ses environs. Le 21 mars, le gérant du marché avait lancé un cri d'alarme face à l'insécurité grandissante des derniers mois dans le marché et grands carrefours de la commune Makiso. « Chaque jour, on arrête les enfants de la rue pour vol avec brutalité», déclarait André Mazane, gérant du marché.

Les plaintes se multiplient un peu partout : caisses de bière volées sur le véhicule de la Bralima devant le restaurant Hawaï, une femme délestée de 200 $ et de ses bijoux… Selon le gérant, ces enfants sont parfois utilisés par des militaires et policiers. «Nous n'avons aucune assistance des forces de l'ordre», affirment des vendeurs qui hésitent à les dénoncer par peur des représailles. Selon la division des Affaires sociales, en 2008, 14 410 enfants de 6 à 17 ans en rupture familiale ont été recensés dans la ville dont 5 836 filles.»Malgré les sensibilisations menées à travers les quartiers et medias, les parents continuent à rejeter les enfants dans la rue», regrette Léon Batiale, chef de division des Affaires sociales.

Des enfants rejetés par les familles

Une situation qui résulte de l'instabilité des couples, de la pauvreté, du phénomène enfant sorcier, de la maltraitance,... Les histoires de ces enfants se ressemblent toutes. «Je suis traité de sorcier par ma tante qui me soumettait aux jeûnes», affirme Félicien, trouvé à la Maison Saint Laurent. «La femme de mon père me faisait travailler durement et je ne mangeais pas à ma faim», témoigne Stéphane, rencontré devant l'hôtel Congo Palace. «Les membres de ma famille ne me saluent même pas disant que je suis sorcière», explique triste, Lydie Bakali trouvée au centre Bakita des enfants de la rue pour filles. «Nous sommes restés quatre garçons, tous dans la rue et notre aîné est incarcéré à la prison d'Osio depuis un an», raconte Patrick Tshimanga, orphelin d'un père militaire et dont la mère vit misérablement.

«C'est une conséquence logique du manque de protection et d'affection parentale mais aussi de l'incapacité des parents à subvenir aux besoins de leurs familles», analyse le professeur Pierre Kalala de la Faculté de psychologie et coordonnateur du centre d'intervention psychosociale (CIP). Selon une étude qu'il a menée en 2006, sur 441 enfants de la rue et dits sorciers, 99% sont issus de familles divorcées. Une fois habitués à la rue et à se prendre en charge seuls, ces enfants ont souvent du mal à retourner à une vie familiale.»Nous avons tout fait pour que cet enfant rentre en famille mais il volait même chez les voisins», témoigne Béatrice Onenge, la tante de l'un d'eux.

Leur donner la chance d'étudier

Selon Jackson Bosokondo, professeur à la Faculté de psychologie, les études ont montré que 80% de ces enfants veulent retourner à l'école mais rares sont ceux qui y arrivent. «Deux ont décroché leur diplôme d'études secondaires l'année dernière. L'un est encore là et l'autre a réintégré sa famille», dit Jean Sila, encadreur à la Maison Saint Laurent qui s'occupe de 114 garçons et 54 filles. «La gratuité de l'enseignement et l'amélioration des conditions socio-économiques de parents aideraient à réduire ce fléau», pense le professeur. La police également s'emploie à vider les rues de ces enfants. «Nous les avons placés en 2008 au foyer social de Kabondo et certains sont intégrés dans l'équipe d'assainissement du marché central», explique le Major Marie Bagalet de la police spéciale de protection de l'enfance. «Mais, ajoute le professeur Pierre Kalala Nkudi, il faut également associer les enfants à la prise de toutes décisions les concernant et punir les parents irresponsables.»

Gabriel Famba

Mongongo Journal école
1/A, Avenue Tshatshi, Commune Makiso, en face de BEGO CONGO
journal_mungongo_kis@yahoo.fr

Editeur, rédacteur en chef :
Ernest Mukuli
Tél : 243(0) 81 200 63 99

Equipe rédactionnelle :
Trésor Boyongo, Hortense Basea, Lambert Lambe, Nadia Midesso, Gabriel Famba, Lyly Bendea, Daniel Lokulu (étudiants en Sciences de l'Information et de la Communication/Unikis)

Secrétariat de rédaction :
Pepe Mikwa

Distribution, marketing et maquette :
Jimmy Bakelenge
Tél : 243(0) 85 338 93 25

Supervision et formation :
Syfia international
Mail : contact@syfia.info
Tél : 33 (0)4 67 52 79 34

Impression : Bureautique Mwenyemali

Dessin : Roger Bamungu

Abonnement annuel
(24 numéros) 10 $,
Abonnement de soutien
50 $ minimum .
Points de vente : Bibliothèque centrale, Faculté des sciences et Cyber café Batam de l'Unikis, Gradi-Jeunes, La poste, Terrasse Transit en face de la banque la Cruche et Paroisse Christ Roi Mangobo

Avec le soutien du projet interbailleurs Médias pour la Démocratie et la Transparence en RDC